

Modalités de participation à l'opération hiver MICHELIN du 6 octobre 2025 au 30 novembre 2025 <u>France</u>
--

Modalités de participation à l'opération été MICHELIN du 6 octobre 2025 au 30 novembre 2025

Jusqu'à 120 € offerts pour l'achat de quatre (4) pneumatiques de la marque MICHELIN des catégories Tourisme et 4x4 (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme (voir détails ciaprès), sous forme de remboursement par virement bancaire. Les gammes camionnette « AGILIS » et camping-car « CROSSCLIMATE CAMPING » sont exclues de la présente opération.

1. Offre valable pour tout achat, de deux (2) ou quatre (4) pneumatiques MICHELIN dans les catégories Tourisme et 4x4 (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme (à l'exclusion des gammes camionnette « AGILIS » et camping-car « CROSSCLIMATE CAMPING »), effectué du 06/10/2025 au 30/11/2025, sur le site internet d'un des Pure Player,:

* Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée aux personnes physiques majeures ou personnes morales ayant acheté les pneumatiques sur un des site internet d'un Pure Player. Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN doivent avoir été achetés en une fois et figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (soit du 6 octobre 2025 au 30 novembre 2025).

Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre. Offre non cumulable avec toute autre offre et promotion Michelin en cours.

2. Limitation des participations :

Offre limitée à deux (2) participations par foyer pour une personne physique (même nom, même adresse,) ou deux (2) participations par personne morale (même raison sociale, même adresse). Un (1) seul remboursement pour une (1) même facture.

3. L'Offre vous permet de bénéficier d'un remboursement par virement bancaire dont le montant dépend de la catégorie, du nombre et du diamètre des pneumatiques :

Pour tout achat, de **deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN, tourisme, 4x4 (Eté, Hiver ou CrossClimate)** de même dimension et de même gamme **(à l'exclusion des gammes camionnette « AGILIS » et camping-car « CROSSCLIMATE CAMPING »)**, les montants sont les suivants :

Dimensions	2 pneus	4 pneus
14' et moins	10 €	20 €
15 et 16'	20 €	40 €
17'	30 €	60 €
18'	40 €	80 €
19'	50 €	100 €
20' et plus	60 €	120 €

Les montants sont exprimés TTC (toutes taxes comprises). A titre d'exemple : pour 2 pneumatiques de dimension 17 pouces, bénéficiez au total de 30 € de remboursement ; pour 4 pneumatiques de dimension 17 pouces, bénéficiez au total de 60 € de remboursement.

4. Pour bénéficier du remboursement (voir grilles ci-dessus) par virement bancaire, vous avez jusqu'au 14/12/2025 (soit jusqu'à deux semaines après la fin de l'opération) pour participer en respectant les modalités suivantes :

• **Connectez-vous** au site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/op-nationale-hiver>

- **Remplissez le formulaire de participation** en indiquant les informations obligatoires (nom, prénom, adresse, mail, etc.) et en renseignant le numéro de votre compte bancaire (IBAN). Dans le cas d'une participation pour une personne morale, le numéro bancaire transmis doit être celui de la raison sociale concernée. Le numéro de compte bancaire est indispensable au traitement de l'opération afin de réaliser le virement bancaire. Aucun autre moyen de paiement ne sera autorisé. L'adresse e-mail de contact doit impérativement être valide pour recevoir la confirmation de conformité de votre participation.

- **Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat des pneumatiques (facture).** L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération sus-indiquée (soit du 06/10/2025 au 30/11/2025). Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du site web concerné, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus. La copie de la facture doit être intégrale et lisible. A défaut, la participation sera jugée nonconforme et ne sera pas prise en compte.

- **Vérifiez vos coordonnées, votre numéro bancaire et vos justificatifs puis validez votre participation.** Une fois cette dernière validée, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un code unique personnalisé vous permettant de suivre l'état d'avancement de votre participation (validation conforme ou refus, traitement en cours, envoi de la dotation en cours, etc...) sur une plateforme dédiée. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Pensez à conserver cet e-mail.

5. Dans un délai de **4 à 6 semaines** suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre virement bancaire directement sur le compte renseigné lors de votre inscription. Cette offre se limite à un virement bancaire. Toute autre forme de remboursement ou compensation est exclue. Vous êtes seul responsable de l'usage de votre dotation. Michelin décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation.

6. Informations complémentaires :

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://www.michelin.fr/promotionsmichelin/op-nationale-hiver> et tout envoi de facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées cidessus ne pourra pas être satisfaite et sera rejetée.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat. Pour ce faire, Michelin ou la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire.

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Michelin se réserve le droit d'écourter ou d'annuler l'opération à tout moment, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le **service consommateurs MICHELIN** par téléphone, en appelant le numéro correspondant à votre pays de résidence. Nous sommes joignables du lundi au vendredi, entre 09h00 et 18h00.

Si vous résidez en **France** : appelez le **00800 11 11 11 57** (appel non surtaxé depuis un poste fixe) - Si vous résidez en **Belgique** : appelez le **08 008 93 53** (appel non surtaxé) - Si vous résidez aux **Pays-Bas** : appelez le **0800 020 0931** (appel gratuit) - Si vous résidez au **Luxembourg** : appelez le **800 85 000** (appel non surtaxé). Ou via notre formulaire de contact <https://www.michelin.fr/assistance>.

En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable.

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de l'opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin

et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et ou de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand, est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez également la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr.

Les présentes modalités sont soumises au droit français. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités.

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €
Place des Carmes Déchaux - 63000 Clermont-Ferrand
RCS 855 200 507 Clermont-Ferrand

MODALITÉS DU JEU CONCOURS MICHELIN

« UN DINER POUR DEUX PERSONNES DANS UN RESTAURANT ÉTOILÉ »

Pour tout achat entre le 10 et 30 octobre 2025 d'au moins 2 pneus Michelin

Comment bénéficier de l'offre ?

Participez au jeu concours Michelin et tentez de gagner un repas pour deux personnes dans un restaurant étoilé Michelin au choix dans la limite de 1500€ TTC.

Achetez, entre le 10 et le 30 octobre 2025 inclus (date de la commande faisant foi), au minimum deux (2) pneumatiques de marque **MICHELIN**, de même gamme **tourisme, 4X4, camionnette (été, hiver ou 4 saisons)**. Participez au jeu concours Michelin et tentez de gagner un repas pour deux personnes dans un restaurant étoilé Michelin au choix dans la limite de 1500€.

Article 1 - Société Organisatrice et contact

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise une opération avec obligation d'achat du 10 au 30 octobre 2025 inclus, réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Pour toutes questions relatives à l'opération, vous pouvez nous contacter :

Par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h30 :

Avant Commande au 0 892 460 900 (service 0,40€/min + prix appel)

Après commande au 0809 400 315 (Service gratuit + prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Article 2 - Qui peut participer ?

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne :

- Majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et soustraitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe) ;
- Et ayant acheté entre le 10 octobre et le 30 octobre 2025 date de commande faisant foi, au minimum 2 pneus tourisme, 4x4, camionnette, de marque MICHELIN, de même dimension et de même gamme en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) sur le site www.allopneus.com.

Ne seront pas prises en considération les participations de clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu-Concours et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de ce lot.

Article 3 - Les dotations

Est mis en jeu :

- Un dîner pour 2 personnes dans un restaurant étoilé Michelin d'une valeur de 1500€ TTC

L'offre ne peut donner lieu à la remise du remboursement contre sa valeur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Dans les limites permises par la loi, Allopneus.com se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'offre à tout moment. Les gains sont nominatifs et les séjours ne pourront être organisés que pour les clients ayant passé une commande de pneumatiques Michelin entre le 10 octobre au 30 octobre 2025.

Article 4 – Désignation des gagnants du jeu concours

Un tirage au sort sera effectué en fin d'opération et au plus tard le 21 novembre 2025 parmi l'ensemble des Participants. Le tirage au sort se fera grâce à l'outil my2lbox.com, de façon aléatoire, parmi l'ensemble des participants.

Il ne sera désigné que 1 gagnant pendant toute la durée de l'opération.

Il ne sera adressé aucun courrier aux participants qui n'auront pas gagné. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 5 – Remise du lot jeu concours

Le gagnant recevra un appel, doublé d'un message informatif par courrier électronique de la part de la société Allopneus au plus tard 5 jours après le tirage au sort à l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription, l'informant de son gain et des modalités de remise du lot.

En cas de non-réponse du gagnant dans les 24 heures, le gain sera considéré comme perdu et remis en jeu.

Article 6 - Informations générales

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée de l'opération dans l'onglet « Promos ». Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 30 octobre 2025 23h59 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ALLOPNEUS Service Marketing, CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal).

Article 7 – Protection des données à caractère personnel

Les modalités de traitement des données personnelles concernant la commande des pneumatiques sont détaillées sur la politique de gestion des données personnelles disponible sur le site [www.allopneus.com](https://www.allopneus.com/politique-de-protection-des-donnees/) (<https://www.allopneus.com/politique-de-protection-des-donnees/>). Ce document décrit les modalités du traitement de vos données personnelles et vos droits.

De plus, dans le cadre de la présente opération, ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, traitera les données personnelles communiquées dans le cadre de la commande pour la gestion de l'opération promotionnelle et du tirage au sort.

Certaines données personnelles, telles que le nom ainsi que le numéro de téléphone des gagnants seront également communiqués à l'agence de voyage - Selectour, Ailleurs Voyages - sélectionnée par Allopneus, afin de pouvoir organiser les séjours.

Pour toute question concernant vos données personnelles, vous pouvez nous contacter :

- Adresse postale : ALLOPNEUS SAS, CS 30470, 13096 Aix en Provence Cedex 2
- *Pour nous contacter : www.allopneus.com/Contact.html*
- Notre délégué à la protection des données : PINT Avocats
Pour le contacter : www.allopneus.com/contact/rgpd/gestion-donnees-personnelles

Article 8 – Force Majeure et réserves :

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou un événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 9 - Responsabilité :

La Société Organisatrice ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués en raison :

- d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;
- De l'accès de quiconque à la Page ou de l'impossibilité d'y accéder ;
- De l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Site, incluant toute détérioration ou virus qui pourraient infecter l'équipement informatique du Participant et/ou de la Société Organisatrice ou tout autre bien, que ce problème ait pour origine l'utilisation de la Page ou toute autre source.

De même, la participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. La participation au Jeu-Concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu-Concours et du présent Règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu-Concours tout Participant ne respectant pas totalement le Règlement. La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu-Concours. L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux éventuelles obligations déclaratives du gagnant.

Article 10 - Loi Applicable et Juridiction compétente :

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du Règlement. En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, dans un délai de 2 (deux) mois après la Période du Jeu-Concours. Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de la Société Organisatrice. En l'absence d'accord amiable entre le Participant et la Société Organisatrice concernant un litige, les règles de compétence légale s'appliqueront conformément au Code de la consommation. Le Règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les parties, de la compétence des tribunaux français Le règlement est soumis à la loi française.